

Au Conseil communal

De et à

1530 Payerne

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 01/2020

Objet du préavis : Avenant au contrat de partenariat avec SolarXplorers

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis n°01/2020 était composée de :

- Mme Régine Bucher
- Mme Diana Cruz
- M. Daniel Sauterel
- M. Donald Hrunka
- M. Michaël Marguet - Excusé non remplacé
- M. Manuel Ferreira Da Rocha en remplacement de Nicolas Donadello
- M. Alexandre Rosset membre de la commission, président-rapporteur en remplacement de M. Nicolas Donadello

La commission s'est réunie une fois en date du mercredi 29 janvier 2020. En cours de séance, Madame La Syndique Christelle Luisier Brodard nous a rejointes, afin de répondre à nos questions et à nos demandes d'éclaircissement. La commission la remercie pour sa disponibilité et la clarté des explications fournies. Des compléments d'informations (transmis par mail) ont été apportés par MM. Roland Loos / SolarXplorers et Massimo Fiorin / Swiss Aeropole.

Préambule

Dans le cadre des activités de l'aérodrome, plus particulièrement du projet SolarStratos, un contrat de partenariat a été conclu entre la Commune de Payerne, la COREB et la société SolarXplorers (ci-après SXSA) en octobre 2016. La commune de Payerne et la COREB ont souhaité associer leur image à ce projet novateur. Le but principal étant de réaliser un vol stratosphérique avec un avion solaire. Ce contrat règle les droits et les obligations des parties. La commune a pris en charge des travaux validés par le préavis 11/2015 et met à disposition la superficie nécessaire sur le tarmac à l'implantation temporaire d'un hangar ainsi que la mise en œuvre d'événements. De plus, le contrat prévoit que tous les vols en lien avec le projet SXSA ne soient pas facturés. En contrepartie, SXSA s'est engagé à autoriser la commune de Payerne et la COREB à utiliser différents outils et supports à des fins promotionnelles ou de sponsoring sous l'appellation « Home Base Partners ». Cette mise à disposition a initialement été conclue pour une durée de trois ans. Afin de prolonger ce contrat, un avenant au contrat pour une durée de trois ans, ainsi que l'intégration de Swiss Aeropole SA au sein de celui-ci sont nécessaires à la continuation de ce partenariat. Ce préavis ne prévoit aucun investissement financier pour la Commune de Payerne mais la mise à disposition de la superficie sur lequel est implanté le hangar qui est évaluée à CHF 40'000.00 pour une durée de 3 ans.

Généralités

La commission s'est interrogée en premier lieu sur les contreparties et la visibilité que la Commune de Payerne retire de ce projet et si celles-ci étaient la juste mesure de l'investissement. En réponse, différents Events, conférences et supports marketing sont organisés avec quelques exemples de la collaboration avec SXSA pour la mise en valeur du technopôle :

- Visite de dirigeants de l'aéroport de Zurich dans le hangar de SXSA et bénéficiant d'une présentation de Raphaël Domjan.
- Mise en relation de SXSA et l'équipe Swiss Aeropole avec une entreprise suisse qui développe des aéronefs électriques.
- Témoignage de Raphaël Domjan pendant l'apéritif offert par Swiss Aeropole à des prospects et partenaires sur le pavillon suisse du Paris Air Show (Bourget).
- Un partenaire de SXSA, actif dans le secteur de l'énergie, tient sa séance de Conseil d'administration dans le hangar SXSA avec présentation de Raphaël Domjan et Massimo Fiorin sur les opportunités de Swiss Aeropole.
- SXSA reçoit une délégation d'entrepreneurs pour une présentation du projet et de l'avion, pendant une journée organisée par Swiss Aeropole.

- Témoignage de Roland Loos, en tant que résident de Swiss Aeropole, pendant l'événement organisé à Payerne Airport par l'HEIG-VD.

Nous nous sommes ensuite interrogés sur la planification du projet et le calendrier 2020 en lien aux problèmes rencontrés sur les ailes qui ont stoppés les vols d'essais et notamment aux vols planifiés avec les nouvelles ailes ainsi que le planning général revu sur ces prochaines années :

En réponse, SXSA va reprendre ses vols depuis Payerne dès le printemps (fin mars, début avril) en fonction de la météo, fin des vols d'essai, premiers vols à deux, formation de Raphaël Domjan et premier vol solo, première chute solaire (saut en parachute depuis un avion solaire), viser un premier record avec un avion solaire en dépassant les 10km. Suivront en 2021 les tests exhaustifs de la combinaison spatiale et du système de support-vie à des altitudes de plus en plus élevées et la préparation de l'avion pour le vol record, celui-ci est envisagé à l'horizon 2021/2022. Le projet est aussi régi par l'OFAC qui délivre l'autorisation provisoire d'utiliser le tarmac et a approuvé les plans le 19 décembre 2019.

Puis, nos questions se sont orientées sur les coûts et la situation financière du projet, en lien avec les conséquences potentielles d'une faillite. En réponse, ce projet est une éco-aventure dont le but n'est pas de faire de bénéfices. La situation financière du projet est saine, SXSA ne dépense pas de l'argent qu'elle n'a pas. Une faillite de la société SXSA n'est ainsi pas envisageable. Il n'est pas non plus d'actualité de considérer un fond de réserve, l'argent étant réinvesti systématiquement. De nombreux partenaires, tant commerciaux que techniques, soutiennent ce projet avec un apport supplémentaire (par exemple : l'aile cassée). De nouveaux partenaires sont venus en 2019. Un arrangement a pu être trouvé avec l'assurance de laquelle SXSA a reçu un important montant. Le coût total du projet avoisine les CHF 10 millions, les 2/3 sont rassemblés et permettent de continuer l'aventure solaire. Le tiers restant servira à préparer l'avion pour le vol record et à la partie événementielle jusqu'au moment du vol record à l'horizon 2021/22.

Le cas échéant en cas de faillite, il existe un risque résiduel que les frais d'exécution par substitution pour un montant maximum de CHF 50'000.00 puisse ne pas être remboursé à la Commune de Payerne. La commission a évidemment conscience qu'il s'agit d'argent publique. Les mésaventures passées faisant écho à nos discussions, il nous paraissait important de demander le plus de garanties possibles quant au montant en jeu en cas de faillite. Ces garanties ne sont pas possibles en l'état comme nous l'a expliqué Mme La Syndique Christelle Luisier Brodard. Le risque au demeurant très faible, contrebalance avec les avantages tirés de ce partenariat par la Commune de Payerne.

Conclusions

En conclusion et dans le but de concrétiser ce projet dans la continuité de ce partenariat, la commission à l'unanimité de ses membres, vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- Vu** le préavis n° 01/2020 de la Municipalité du 8 janvier 2020 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la prolongation de trois ans de la mise à disposition de la superficie nécessaire à l'implantation temporaire du hangar servant le projet SolarStratos ainsi que des surfaces permettant l'exploitation de l'avion et la mise en œuvre d'événements, prévue par le contrat de partenariat;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à signer de nouvelles prolongations de trois ans de la mise à disposition mentionnée à l'art. 1 ci-dessus, aux conditions prévues par le contrat de partenariat et son avenant et aussi longtemps que le projet SolarStratos ne sera pas terminé;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à signer l'avenant au contrat de partenariat avec la COREB, SolarXplorers SA et Swiss Aeropole SA

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission :



Alexandre Rosset, président-rapporteur